



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ELECTIF DU 27 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept mai à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance à huis clos sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire sortant.

Etaient présents à l'ouverture de séance :

Le Maire sortant : Pascal POMMIER

Les conseillers municipaux : George BADER, Marine BAULET, Florence BARDOUX, Bruno BASCHET, Alain BOURGUIGNON, Marie COUILLE, Jean-Paul DEGUIN, François DORANGE, Thomas DOUBLET, Béatrice GAUDRY, Jean-Pierre HERAULT, Nathalie LAURENT, Jacqueline MESTDAGH, Maria METAIS, Véronique PACCOUT, Raymond PETIT, Sylvie RIBES,

Absent excusé : Gilles COTTENCIN, donne pouvoir à Pascal POMMIER

Absent : Alain BOURGUIGNON

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Nathalie LAURENT a été élue secrétaire de séance

Date de Convocation : 20/05/2020	Date d'Affichage : 20/05/2020
Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 17 puis 18 à 18h34
	Votants : 19

En application de l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

Monsieur Pascal POMMIER ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle les gestes barrières.

Arrivée de Monsieur BOURGUIGNON à 18h34.

Monsieur Pascal POMMIER procède ensuite à l'appel nominal tel qu'il ressort du Procès-Verbal de l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020.

Suite à la démission de Madame LE BOÏTÉ (liste Bruno BASCHET) puis celle de Monsieur MEYNARD (liste Bruno BASCHET), Madame GAUDRY remonte en quatrième position de cette liste et siège de plein au conseil municipal.

1- Pascal POMMIER
2- Nathalie LAURENT
3- Raymond PETIT
4- Véronique PACCOU
5- François DORANGE
6- Jacqueline MESDAGH
7- Jean-Pierre HERAULT
8- Sylvie RIBES
9- Thomas DOUBLET
10- Marie COQUILLE
11- Georges BADER
12- Florence BARDOUX
13- Gilles COTTENCIN – Absent excusé
14- Marine BAULET
15- Jean-Paul DEGUIN
16- Bruno BASCHET
17- Maria METAIS
18- Alain BOURGUIGNON
19- Béatrice GAUDRY

Monsieur le Maire déclare les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions et donne lecture des résultats du scrutin du 15 mars 2020.

Électeurs inscrits : 1585 Votants : 934 Abstentions : 651 Blancs : 12 Nuls : 14
Suffrages exprimés : 908

Liste **AGIR ENSEMBLE POUR ÉGREVILLE** conduite par Bruno BASCHET : 419 voix soit 46,15 % des suffrages exprimés, 4 élus au Conseil Municipal.

Liste **ÉGREVILLE, NOTRE PRIORITÉ** conduite par Pascal POMMIER : 489 voix 53,85 % des suffrages exprimés, 15 élus au Conseil Municipal.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HERAULT, le plus âgé des membres du conseil (art. L.2122-8 du CGCT)

1 – ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Jean-Pierre HERAULT a constaté que la condition de quorum posée au second alinéa de l’article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil municipal à procéder à l’élection du Maire. Il a rappelé qu’en application des articles L.2122.4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les Membres du Conseil municipal.

Monsieur Pascal POMMIER s’est porté candidat au poste de Maire.

Aucune autre candidature n’est déposée.

Deux assesseurs sont désignés : Marine BAULET et François DORANGE

Chaque Conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l’urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de bulletins déposés dans l’urne : 19

Bulletins nuls : 0 - Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 15

Monsieur Pascal POMMIER : 15 voix

Monsieur Pascal POMMIER est élu Maire à l'unanimité des suffrages exprimés et est immédiatement installé dans ses fonctions.

2 – ELECTION DES ADJOINTS.

Monsieur le Maire indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal, soit cinq adjoints au Maire maximum.

Monsieur Pascal POMMIER informe qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de quatre postes d'adjoints et propose de maintenir ces postes.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité de laisser à 4 le nombre des adjoints au Maire de la commune.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin de liste, à bulletins secrets et à la majorité absolue.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Un délai de deux minutes est laissé afin de permettre le dépôt des candidatures.

A l'issue de ce délai, le maire constate que Monsieur Raymond PETIT présente une liste de 4 candidats aux fonctions d'adjoints au maire.

Aucune autre candidature n'est déposée.

Chaque Conseiller municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne prévue à cet effet. Après le vote du dernier Conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Nombre de bulletins déposés dans l'urne : 19

Bulletins nuls : 0 - Bulletins blancs : 4

Suffrages exprimés : 15

Liste Raymond PETIT : 15 voix

La liste Raymond PETIT a été élue à l'unanimité des suffrages exprimés. Les 4 adjoints sont immédiatement installés dans leurs fonctions.

La liste est composée comme suit :

1^{er} adjoint : Raymond PETIT

2^{ème} adjoint : Nathalie LAURENT

3^{ème} adjoint : Jean-Pierre HERAULT

4^{ème} adjoint : Véronique PACCOU

Monsieur le Maire lève la séance à 19H07.

